



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6ème ÉDITION

RÈGLEMENT



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



culture 21
Commission de CGLU



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



culture 21
Commission de CGLU

L'objectif du **PRIX INTERNACIONAL CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21** est de reconnaître les villes et les personnalités qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que dimension clef des villes durables.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

RÈGLEMENT

INTRODUCTION

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), en tant qu'organisation internationale de gouvernements locaux et régionaux la plus importante au monde, promeut les droits culturels dans le développement durable à l'échelle locale, nationale et internationale. Ce travail est réalisé, principalement, à travers sa Commission culture, coprésidée par la Ville de Mexico, Lisbonne et Buenos Aires, et comprend les villes de Barcelone, Bilbao, Bogotá, Jeju, Porto Alegre et Rome en tant que vice-présidentes. Comptant plus de 100 membres actifs répartis sur tous les continents, la Commission est devenue une plateforme pionnière sur les questions de culture et de développement durable pour les gouvernements locaux et régionaux, permettant ainsi de placer CGLU comme le réseau mondial de référence dans ce domaine. Lors du Congrès Mondial de CGLU à Daejeon organisé en octobre 2022, l'organisation a adopté le « Pacte pour l'avenir de l'humanité : pour les personnes, pour la planète, pour les gouvernements ». Le Pacte pour l'avenir définit les priorités stratégiques de l'organisation pour la période 2022-2028.

Ce sont dans les villes que se localisent les accords internationaux tels que les ODD, le Nouveau Programme pour les Villes ou l'Action Climatique, et que se connectent les grands défis liés au développement durable (équilibre environnemental, vitalité culturelle, justice sociale, progrès économique, gouvernance inclusive). CGLU considère que les aspects culturels jouent un rôle fondamental, en tant que quatrième pilier du développement durable, de par leur capacité à faciliter le débat valorisant les valeurs de la société et à placer la mémoire, la créativité, les peuples indigènes, la diversité ou les connaissances au centre des politiques publiques. Ainsi, en plus d'organiser le **Prix International biennal « CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 »** qui est expliqué dans les prochaines pages de ce document, la **Commission culture de CGLU** promeut divers programmes. Entre ces programmes de renforcement des capacités et d'apprentissage entre égaux sur les politiques culturelles, on trouve 19 **Villes leaders**, 22 **Villes pilotes**, 5 **Culture 21 Lab** et 10 **Sept Clefs**. La Commission prend également part à des campagnes internationales de plaidoyer (telles que la campagne **#Culture2030Goal**) en faveur d'une plus grande et meilleure inclusion de la culture dans l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi qu'au sein des Objectifs de Développement Durable (ODD). De plus, elle coordonne une base de données **« OBS » de bonnes pratiques** sur la culture dans les villes durables, et organise le **Sommet Culture Mondial de CGLU**.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ÈME} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

La **Ville de Mexico** exerce un leadership international indiscutable dans le domaine des droits culturels. L'approbation de la nouvelle constitution en 2017 et l'approbation et mise en œuvre postérieure de la Loi des Droits Culturels des Habitant·e·s et Visiteur·se·s en 2019 constituent des jalons dans le mouvement municipaliste mondial, qui ont permis d'inspirer la mise en place de mesures similaires dans plusieurs villes du monde entier, telles que Barcelone, Izmir, Lisbonne, Montréal, Kazan, Ouagadougou, Jeju, Genève, Washington DC, Bogotá, Malmö, Gwangju, Rome ou Séoul. De surcroît, la promotion des droits culturels se fait de manière cohérente et synchronisée avec la lutte contre l'ensemble des inégalités, comme dans le domaine de l'égalité des genres, l'autonomisation des communautés ou l'action climatique.

ÉDITIONS DU PRIX PRÉCÉDENTES

La première édition du Prix a été organisée en 2014, et a donné gagnante le programme « Arena da cultura » présenté par la ville de Belo Horizonte (Minas Gerais) dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional », ainsi que Manuel Castells et Farida Shaheed dans la catégorie « Personnalité ».

La deuxième édition du Prix a été célébrée en 2016, et a primé dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional » les programmes de « Patrimoine culturel et redynamisation des activités socio-économiques » présenté par Tombouctou (Mali) et « Je Suis... L'aventure d'une communauté en pleine transformation » présenté par Vaudreuil-Dorion (Québec, Canada), ainsi que Jon Hawkes et Silvia Rivera Cusicanqui dans la catégorie « Personnalité ».

La troisième édition du Prix a eu lieu en 2018. Les villes de Lyon (France), et sa politique culturelle « Lyon Ville durable : la Charte de coopération culturelle » et de Seongbuk (Séoul, République de Corée) avec le programme de « Gouvernance locale de la culture : la Table Ronde des Artistes » ont été reconnus dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional ». Dans la catégorie « Personnalité », le Jury a décidé de primer ex-aequo Basma El Husseiny et Patrice Meyer-Bisch.

La quatrième édition du Prix s'est déroulé en 2020. Les villes de Medellín (Colombie) et Ségou (Mali) ont été reconnues respectivement pour les programmes de « Réseau de pratiques artistiques et culturelles » et de « Ville Créative ». Dans la catégorie « Personnalité » le prix a été remis ex-aequo à Eusebio Leal et Vandana Shiva.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ÈME} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

La cinquième édition du Prix a été célébré en 2022 et s'est centré sur la promotion des droits culturels dans le contexte de la crise de Covid-19 et de la relance post-pandémie, ainsi que sur la culture en tant que partie intégrante des systèmes de soins. Les villes gagnantes de cette édition ont été Buenos Aires (Argentine) et Dublin (Irlande) pour leurs initiatives respectives « Abasto quartier culturel : relance économique et régénération urbaine » et « 'AWE' : L'engagement culturel par l'accessibilité, le bien-être et la mise en évidence ». Lourdes Arizpe et Daisy Fancourt ont également été primées ex-aequo dans la catégorie « Personnalité ».

BONNES PRATIQUES

Près des trois quarts des candidatures présentées au Prix ont été reconnues par le Jury comme des bonnes pratiques. CGLU dispose d'un outil exceptionnel, l'Observatoire des bonnes pratiques « **OBS** », qui compte actuellement près de 370 bonnes pratiques provenant, dans leur grande majorité, des cinq éditions du Prix. De fait, toutes les bonnes pratiques provenant du Prix sont dotées d'un « label » qui identifie explicitement l'édition correspondante.

L'OBS permet une recherche selon 3 critères : les 17 ODD, les 9 Engagements de Culture 21 Actions, et 104 mots clefs.

Son exhaustivité et son système d'indexation en font une ressource unique, dont il n'existe aucun équivalent au monde. L'OBS offre aux membres de CGLU une grande visibilité internationale.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

LA 6^{ème} ÉDITION DU PRIX

THÉMATIQUE CENTRALE

EXPLICATION

La 6^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 a pour objectif de reconnaître les villes et les personnes qui se sont distinguées dans le domaine de la promotion des droits culturels pour le développement durable local.

Selon l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits Humains, « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Les droits culturels observent le droit de toutes et tous à accéder, participer de manière active, et contribuer à la vie culturelle. La [Charte de Rome](#), promue par la Commission culture de CGLU, et approuvée par le Conseil Mondial de CGLU en 2020, défend les politiques publiques en matière de culture. Les villes qui oeuvrent pour plus de démocratie culturelle doivent soutenir et renforcer les capacités culturelles de leurs habitant·e·s à découvrir, jouir, créer, partager et protéger la culture.

CGLU reconnaît la culture comme le quatrième pilier du développement durable. Cette narrative a été renforcée à travers des déclarations et des guides pratiques très concrets et opérationnels à l'échelle locale : l'[Agenda 21 de la culture](#) (2004), et [Culture 21 Actions](#) (2015). La culture est une composante essentielle du développement durable, de par ses valeurs intrinsèques (la mémoire, le patrimoine, la créativité, la diversité, la connaissance et la pensée critique) et son caractère transversal (sa contribution à l'inclusion sociale, la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des genres et la diversité sexuelle, la paix, la sécurité et la vie en communauté, l'emploi, le tourisme durable, l'urbanisme durable et la protection de l'environnement).

Cette narrative a également été enrichie par les actions pionnières des villes du réseau, qui intègrent de manière concrète la relation entre culture, droits culturels et développement durable au sein de leurs politiques. La [Déclaration d'Izmir](#) (2021) met en relief le concept de « culture circulaire » qui comprend 4 composantes : l'harmonie avec la nature, l'harmonie avec le passé, l'harmonie avec l'autre et l'harmonie avec le changement. L'intégration de



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ÈME} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

la culture dans les politiques de développement n'est durable que si elle s'inscrit dans la logique des droits culturels, et considère le droit des habitant-e-s à participer de manière active à la construction de leur territoire, dans une perspective démocratique et citoyenne.

Ce prix met en lumière le leadership des villes dans la promotion des droits culturels en tant que moteur transversal du développement durable local, en soulignant la diversité et l'excellence des politiques et des actions des gouvernements locaux du monde entier. Elles montrent qu'il n'existe pas de modèle unique de développement et que chaque projet et politique s'inscrit dans des contextes locaux spécifiques et différents, et constituent des propositions uniques et originales.

Concrètement, la **6^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 reconnaîtra :**

dans la **CATÉGORIE « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »**

- I Une (ou deux) ville(s) gagnante(s) du Prix.
- I Plusieurs villes, avec la « mention spéciale du Jury ».
- I La reconnaissance des initiatives que le Jury juge conformes aux exigences en tant que « bonnes pratiques », donnant ainsi de la visibilité à une grande variété d'initiatives provenant des quatre coins du monde et constituant des pratiques exemplaires en matière de promotion des droits culturels pour le développement durable local.

dans la **CATÉGORIE « PERSONNALITÉ »**

- I Une ou deux personnalités qui se sont mondialement distinguées par leur contribution fondamentale aux droits culturels et à la relation entre la culture et le développement durable local.

OBJECTIF GÉNÉRAL

La 6^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 a pour objectif de reconnaître les villes, gouvernements locaux ou régionaux, et les personnes leaders qui se sont distinguées en matière de promotion de pratiques innovantes en lien avec l'exercice des droits culturels, la citoyenneté et le développement durable.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La 6ème édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 a pour objectifs spécifiques :

- | Encourager les villes et les gouvernements locaux et régionaux du monde entier à présenter des pratiques innovantes dans le domaine des droits culturels et du développement durable.
- | Offrir à la communauté internationale des exemples de politiques et de pratiques qui ont eu un impact positif et continuent d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s des villes de demain.
- | Mettre en évidence les liens entre les politiques et pratiques culturelles locales et les objectifs internationaux de développement durable, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) inclus dans l'Agenda 2030 des Nations unies ou le Nouveau Programme pour les Villes.
- | Consolider un réseau d'apprentissage entre les gouvernements locaux et régionaux eux-mêmes par le biais de l'Observatoire des bonnes pratiques ("OBS").

CATÉGORIES

Le Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 comprend deux catégories :

- | Ville / gouvernement local ou régional
- | Personnalité

CATÉGORIE « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »

PRÉSENTATION

Cette catégorie reconnaîtra une ville, gouvernement local ou régional dont la politique, le programme ou le projet a contribué de manière significative à promouvoir l'exercice des droits culturels pour le développement durable.

Le Prix sera attribué aux gouvernement local ou régional qui remportera l'appel à candidature ouvert aux membres directs ou indirects de CGLU, ainsi qu'aux gouvernements locaux ou régionaux collaborant avec des organisations partenaires de CGLU. Tous les



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21
PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU

Cité et Gouvernements
Locaux Unis



culture 21
Commission de CGLU

gouvernements locaux ou régionaux faisant partie d'une association ou d'une association de gouvernements locaux ou régionaux elle-même membre de CGLU sont considérés comme des membres de CGLU.

La candidature (a) devra se centrer sur une politique, un programme ou un projet innovant comptant au minimum deux (2) ans d'existence ; (b) pourra avoir été promu directement par le gouvernement local ou régional, ou bien par les acteurs culturels locaux (société civile, associations, institutions ou organisations culturelles, universités, activistes, etc.), et (c) devra être présentée au Prix par le gouvernement local ou régional, peu importe son origine.

Chaque ville ou gouvernement local ou régional ne pourra présenter qu'une seule candidature.

THÉMATIQUES

Les thématiques ou sous-catégories thématiques ont été pensées pour reconnaître les politiques, programmes, projets innovants et récompenser les efforts entrepris par les gouvernements locaux et régionaux et promouvoir la reproductibilité des pratiques culturelles en faveur des personnes, de la planète et des gouvernements. Ces thématiques sont :

I Biens publics communs et accès à la culture

Les biens publics communs sont des éléments fondamentaux pour parvenir au bien-être de l'humanité dans son ensemble. Leur protection est une priorité de plus en plus urgente qui nécessite une approche à l'échelle de la société. Cette sous-thématique vise à reconnaître les propositions participatives qui favorisent l'accès de toutes et tous à la vie culturelle et/ou aux services culturels publics, qui promeuvent la libre expression et contribuent à l'inclusion des personnes en situation d'exclusion ou de discrimination, et qui soutiennent les expressions populaires et citoyennes et favorisent une culture de proximité.

I Développement culturel communautaire et culture de la paix

Le développement culturel communautaire et la culture de la paix sont devenus des actions prioritaires dans la consolidation de l'exercice des droits culturels en tant que moteur de la construction communautaire. Cette sous-thématique recouvre les propositions visant à promouvoir l'inclusion sociale, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités à travers de stratégies en lien avec différents champs de connaissances tels que, entre autres, la santé, l'éducation, la sécurité, l'égalité des genres, la diversité sexuelle, ou l'accessibilité.

I Droits culturels, développement et prospérité partagée

Le développement et la prospérité font partie des objectifs que les villes se fixent pour améliorer le bien-être et les conditions de vie des personnes. Cette sous-thématique s'atta-



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

che à reconnaître les propositions qui considèrent les droits culturels comme un moteur de prospérité partagée en se basant sur des actions qui promeuvent une économie culturelle durable et inclusive, le développement durable et des conditions de travail dignes pour les secteurs artistiques et culturels. Cette sous-catégorie peut également recouvrir les projets liés à la consolidation du tourisme culturel durable, la numérisation et la technologie.

I Culture, territoire et urbanisme durable

La planification durable et inclusive du territoire permet d'en protéger et d'en développer les composantes culturelles matérielles et immatérielles, et de renforcer le sentiment d'appartenance et le reflet de l'identité de ses habitant·e·s. Cette sous-catégorie cherche à reconnaître l'ensemble des pratiques locales, innovantes et durables susceptibles de transformer le territoire et d'améliorer les conditions de vie des citoyen·ne·s. Les projets en lien avec le patrimoine culturel, l'espace public, l'art public, l'architecture, le design urbain, les paysages, l'établissement stratégique d'infrastructures culturelles et l'urbanisme peuvent en faire partie.

I Environnement et protection de la planète

La préservation de l'environnement et la protection de la planète garantissent et assurent la durabilité des écosystèmes, qui nous permettent de satisfaire nos besoins fondamentaux et rendent la vie humaine possible. Cette sous-catégorie embrasse l'ensemble des propositions qui placent les droits culturels comme un moteur de la protection de la nature et de la conscience environnementale. Elle peut notamment englober les projets liés à la gestion des paysages, la protection et la conservation du patrimoine naturel, ou encore la défense d'une biodiversité florissante, ainsi que les actions culturelles liées à des questions telles que l'agriculture, l'alimentation, la gastronomie, ou même le changement climatique et la gestion des catastrophes naturelles et humaines.

I Gouvernance et coopération culturelle

Consolider la gouvernance et la coopération culturelle est d'une importance cruciale pour offrir de meilleurs services publics et entamer une nouvelle ère de protection sociale universelle. Cette sous-catégorie cherche à reconnaître les propositions qui favorisent la participation citoyenne, la démocratie, la transparence, la coopération et la collaboration locale et internationale. Elle comprend également l'évaluation des solutions visant à améliorer l'efficacité de la gestion publique et de l'exercice opérationnel des droits des citoyen·ne·s, que ce soit par le biais de mécanismes d'information, de connaissances ou de communication.

Le secrétariat technique du Prix se tient à disposition pour répondre à tous les doutes ou questions relatives à la pertinence des possibles candidatures au regard de ces sous-catégories, par le biais d'un courriel adressé à cultureaward@uclg.org.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

CRITÈRES D'ÉLEGIBILITÉ

Le jury appliquera les critères suivants :

I Réponse aux besoins locaux

La proposition répond de manière efficiente et efficace à un besoin, une problématique ou un défi identifié localement. Il existe des preuves des résultats et de la qualité de sa mise en œuvre.

I Innovation et originalité

La proposition fait preuve de solutions originales et créatives pour répondre aux nécessités locales des habitant-e-s, et/ou aux problématiques ou défis locaux du territoire. Le processus créatif de sa conception et de son développement ainsi que le changement progressif et transformateur qui s'est opéré depuis sa mise en œuvre sont visibles.

I Efficacité et durabilité

L'impact de la proposition sur les personnes et dans le développement durable du territoire est démontré à travers de mécanismes ou d'instruments qui en mesure l'efficacité. Les possibilités de poursuite et la durabilité de ses bénéfices sont évalués.

I Exemplarité et transférabilité

La proposition est dotée des composantes indispensables qui en permettent la reproduction sur d'autres territoires ou dans d'autres espaces au sein desquels un besoin, un défi ou une problématique similaire ont été détectés. Elle comprend des preuves et des mécanismes d'évaluation permettant d'en consolider la transférabilité.

FORMULAIRE

Les candidatures à la catégorie « Ville / Gouvernement local ou régional » se feront à travers un formulaire particulier, élaboré spécifiquement pour la 6ème édition du Prix. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site dédié www.agenda21culture.net/fr/prix et est disponible dans les trois langues officielles de CGLU : en français, en anglais et en espagnol.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ÈME} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

FORMALISATION DES CANDIDATURES

ÉTAPE 1 - candidature initiale

Date limite : 16 février 2024.

Il vous est demandé de faire parvenir votre ébauche de candidature au courriel cultureaward@uclg.org, par le biais d'un envoi WeTransfer, qui inclura 6 documents :

- I Le formulaire de candidature (format Word uniquement), dont les sections correspondant à l'Étape 1 seront dûment complétées.
- I Cinq photographies en haute résolution (300ppp minimum, format Jpeg, png, tiff ou similaire) qui illustrent l'initiative.

À la fin de cette étape, les candidatures finalistes seront sélectionnées et seront invitées à passer à l'Étape 2, lors de laquelle il leur sera demandé d'élaborer une candidature complète. La liste des candidatures sélectionnées pour l'Étape 2 sera publiée le 1er mars 2024.

ÉTAPE 2

Date limite : 3 avril 2024.

Il vous est demandé de faire parvenir votre candidature complète à cultureaward@uclg.org, par le biais d'un envoi WeTransfer, qui inclura les documents suivants :

- I Le formulaire de candidature (format Word uniquement), dont l'ensemble des sections seront dûment complétées.
- I Annexe obligatoire : une lettre de présentation signée par le ou la Maire, ou Chef-fe du Gouvernement, au format PDF.
- I Annexe(s) optionnelle(s) : 3 documents maximum (format libre, dans une limite de 2Mb maximum ; les documents dépassant ce volume ne seront pas pris en compte).

LETTRE DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Le formulaire final, élaboré lors de l'Étape 2, sera accompagné d'une lettre de présentation signée par le ou la Maire ou Chef-fe du Gouvernement, dont la structure et le contenu est libre. Cette lettre devra néanmoins comprendre :

- I Un paragraphe synthétisant le projet (résumé de la section 1 du formulaire).
- I Un paragraphe mentionnant l'adhésion à CGLU en tant que membre.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MEXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

RECONNAISSANCE

La ville gagnante recevra un trophée réalisé par un ou une artiste de la Ville de Mexico, accompagné d'un titre de reconnaissance signée par le ou la Chef-fe du Gouvernement de la Ville de Mexico et le ou la Président-e de CGLU. La ville gagnante sera invitée à la cérémonie de remise du Prix, ainsi qu'à tous les événements pertinents en lien avec le Prix organisés par CGLU, et au Congrès Mondial de CGLU.

Le Jury pourra librement remettre le prix à une ou plusieurs candidatures. Le Jury pourra également reconnaître les candidatures qu'il jugent méritantes comme « mentions spéciales » du Prix. L'ensemble des gagnantes, mentions et bonnes pratiques seront diffusées mondialement par la Commission culture de CGLU.

DIFFUSION DES CANDIDATURES

La section 1 de chaque formulaire de candidature pourra être traduit par les organisateurs du Prix depuis la langue originale de rédaction vers les deux autres langues officielles de CGLU ; son contenu pourra faire l'objet d'une publication lors du mois de mars 2024, y compris sur le site web du Prix.

Les autres contenus de chaque formulaire pourront être publiés sur suggestion du Jury et avec l'accord explicite de chaque gouvernement concerné, postérieurement à l'annonce du ou des gagnant-e-s du Prix.

OBLIGATIONS DES LAURÉATS « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »

La ville ou gouvernement local ou régional lauréat dans cette catégorie assume les obligations suivantes :

- I La communication par écrit de l'acceptation du Prix dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de réception de la notification.
- I L'assistance personnelle du ou de la Maire ou Chef-fe du Gouvernement de la ville gagnante à la cérémonie de remise du Prix.
- I La diffusion de la réception du Prix dans les médias de communication locaux.
- I L'accréditation aux organisateurs de la mise en œuvre des activités proposées dans la section portant sur la destination du prix (section 6 du formulaire), dans un délai maximum d'un an à compter de la réception de la notification.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

CATÉGORIE « PERSONNALITÉ »

PRÉSENTATION

Cette catégorie reconnaîtra une personnalité reconnue mondialement pour sa contribution fondamentale aux droits culturels et à la relation entre culture et développement durable, Le Prix à la personnalité sera désigné par le Jury, sans processus de compétition ouvert.

Les organisateurs du Prix invitent les membres directs ou indirects de CGLU, ainsi que toute autre personne ou organisation intéressée à envoyer une nomination de personnalité spontanée. Pour ce faire, il sera nécessaire de présenter le formulaire disponible à cet effet au courriel électronique suivant : cultureaward@uclg.org. La nomination devra être dûment justifiée, à travers l'exposition explicite de la contribution de la personnalité concernée dans le domaine des droits culturels et dans la relation entre culture et développement durable, y compris la promotion des droits culturels et/ou le lien existant entre les thématiques culturelles et les ODD (Agenda 2030 des Nations unies) ou le Nouveau Programme pour les Villes.

Le Jury pourra librement reconnaître une ou plusieurs personnalités, comme lors des éditions précédentes.

La personnalité gagnante recevra un trophée réalisé par un ou une artiste de la Ville de Mexico, accompagné d'un titre de reconnaissance signé par le ou la Chef-fe du Gouvernement de la Ville de Mexico et le ou la Président-e de CGLU. D'autre part, la personnalité gagnante sera invitée aux événements organisés dans le cadre de la cérémonie de remise du Prix ainsi qu'au Congrès Mondial de CGLU qui sera organisé en 2025.

FORMALISATION DES NOMINATIONS

Date limite : 3 avril 2024.

Les nominations spontanées pour la catégorie « Personnalité » seront présentées au courriel électronique cultureaward@uclg.org. La nomination spontanée sera formalisée via le formulaire élaboré à cet effet. Une fois la nomination reçue, les organisateurs du Prix enverront un courrier électronique attestant de sa bonne réception.

Les nominations ne seront pas publiées.

OBLIGATIONS DES LAURÉATS « PERSONNALITÉ »

La personnalité gagnante dans cette catégorie devra assumer les obligations suivantes :

- I L'assistance personnelle lors de la cérémonie de remise du Prix.
- I La rédaction d'un texte original sur les droits culturels dans le développement durable et sa lecture lors de la cérémonie de remise du Prix.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

JURY

La sélection des candidatures et nominations sera assurée d'un Jury ou Comité Technique d'Évaluation formé de personnalités et d'expert-e-s internationaux-les proposé-e-s par la Ville de Mexico et CGLU. Les membres du Jury seront des personnes de grand prestige, doté-e-s d'une trajectoire impeccable dans le milieu culturel.

Le Jury travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat technique du Prix, formé par le Secrétariat Mondial de CGLU et par le Secrétariat à la Culture du Gouvernement de la Ville de Mexico.

Dans la catégorie « **Ville / Gouvernement local ou régional** », le Jury analysera l'ensemble des candidatures en deux phases :

- I Dans un premier temps (Étape 1), le Jury analysera la proposition du Secrétariat technique concernant la liste des candidatures passant à l'Étape suivante et en déterminera la liste définitive.
- I Dans un deuxième temps (Étape 2), le jury analysera l'ensemble des candidatures complètes dans leur totalité, et désignera le ou les gagnant-e-s du Prix, ainsi que les mentions spéciales du jury. Le Jury déterminera également les candidatures identifiées comme bonnes pratiques qui seront postérieurement diffusées à partir de la deuxième moitié de l'année 2024 avec le label « Droits culturels et développement durable : les meilleures actions ».

Il n'y aura pas de présentation publique des candidatures finalistes au jury de ce prix. Le Jury délibérera uniquement sur la base des dossiers de candidature.

Dans la catégorie « **Personnalité** », le jury examinera les nominations en un seul moment et désignera la ou les personnalité(s) lauréate(s) du prix.



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

PRIX INTERNATIONAL – 6^{ème} ÉDITION



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis



culture 21
Commission de CGLU

CONTACT

Secrétariat technique du Prix :

| cultureaward@uclg.org

Entités organisatrices :

CGLU – Commission culture

Gouvernement de la Ville de Mexico – Secrétariat de la culture

